

Un service de proximité pour vos encombrants !



La commune de Jette et Bruxelles-Propreté vous proposent à nouveau un service de proximité pour vous débarrasser de vos encombrants. Ce service est uniquement offert aux Jettois(es).



BRUXELLES-PROPRETÉ



propreté.brussels

Avantages

- plus proche de chez vous
- horaires étendus jusqu'à 18 heures
- jusqu'à 3m³ d'encombrants

Déchets acceptés

- mobilier (armoires démontées, tables, fauteuils, miroirs, parasols...)
- petits appareils électroménagers et multimédia
- outillage (tondeuses, foreuses, tournevis...)
- plastiques durs (jouets, seaux...)
- petits déchets chimiques ménagers* (peintures, huiles de friture, piles et batteries...)
- pneus déjantés (maximum 5 par famille)
- « frigolite » blanche et propre (non-alimentaire)
- verre plat
- ampoules et luminaires



Attention : seuls les encombrants ménagers sont acceptés.

Déchets refusés

- déchets résiduels (sacs blancs), papiers-cartons (sacs jaunes), emballages PMC (sacs bleus) et déchets de jardin (sacs verts), bouteilles et flacons en verre (bulles à verre)
- gros appareils électroménagers (machine à laver, four, réfrigérateur, etc.)
- solvants, acides, bases, mercure, seringues
- déchets de construction (plâtres, briques, fenêtres, portes, poutres, amiante, roofing...)
- terre, sable, charbon et suie
- bonbonnes, bouteilles et cartouches de gaz
- produits de laboratoire et substances radioactives
- pièces automobiles et carburant

Où et quand ?

- 19/09 : rue Joseph Schuermans
(accès via avenue Henri Liebrecht)
- 20/09 : rue de l'Équité
(accès via rue Ferdinand Lenoir)
- 21/09 : rue Gustave Gilson
(accès via rue Théophile De Baisieux)
- 22/09 : rue Fernand Pire
(accès via avenue de Levis Mirepoix)

Horaire unique : de 9h00 à 18h00

Modalités pratiques

- Munissez-vous de votre **carte d'identité**
- **Triez** préalablement vos déchets par catégorie

Attention !

- Volume maximum accepté : **3m³**
- *Déchets chimiques :
 - ▶ **Maximum 30l** pour les produits couvrants
 - ▶ **Maximum 5l** pour les autres produits chimiques
- Le personnel se réserve le droit de **refuser les déchets** qui ne seraient **pas conformes** ou **qui représenteraient un danger**.

Les Parcs à Conteneurs régionaux restent à votre disposition 7j/7. D'autres catégories de déchets y sont aussi acceptés (par ex. les déchets de construction). Plus d'infos sur www.bruxelles-proprete.be ou via le **0800/981 81**.